

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/56 Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/28</i>	

Nombres de membres

En exercice : 22

Présents : 20

Votants : 20

POUR : 19 (95%)

CONTRE : 01 (5%)

ABSTENTION : 00

Le dix huit mai deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 06/05/2015

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et Françoise PAYEN, Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, André MALVAUX, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT et Gérard SOUDANT.

OBJET : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération n°DC2013/95 du Conseil communautaire du 18/12/2013 attribuant le marché de construction d'un centre aquatique communautaire, lot n°11 Electricité Courants Forts/Faibles à l'entreprise Inéo Enersys pour un montant de 175 000 euros HT ;

Vu la délibération n°DB2014/43 du Conseil de Communauté du 19 mai 2014 déléguant au Bureau les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 0000 € et inférieur à 200 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le changement de dénomination sociale de l'entreprise Ineo Enersys qui devient Inéo Industrie et Tertiaire Est ;

Vu la nécessité de modifier la nature du matériel subaquatique compte tenu de difficultés techniques rencontrées par le titulaire du lot Gros œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ACCEPTE qu'un avenant n°1 au marché avec l'entreprise Ineo Enersys soit conclu, tel que figurant en annexe de la présente, pour tenir compte de la dénomination sociale de l'entreprise
- ACCEPTE que l'avenant n°2 au marché avec l'entreprise Inéo Industrie et Tertiaire Est, figurant en annexe de la présente, soit conclu entraînant une plus value de 24 444 € HT.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président,
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 28 MAI 2015 et de sa publication ou notification le